

COMPTE-RENDU du 20 AVRIL 2015

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze et le vingt avril à dix huit heures 30 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 16 avril 2015.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
FRAISSE Marie-Claude	x		
MOULS Bernard	x		
FOURNON GOHIER Régine	x		
PUEO Jean-François	x		
LACHAISE Michel	x		
SLOWTHER Valérie		x	VALLIERE Pascal
PEREZ Edouard	x		
LACUBE Sylvie		x	FRAISSE M. Claude
SANCHEZ Marie-Christine	x		
MANI Raouf		x	RAYNAUD Fabienne
PERRIER Françoise	x		
HOLZ Bernard	x		

Secrétaire de séance : Mme M. Christine SANCHEZ est nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX « Création d'une aire de lavage des machines à vendanger et d'un bassin pour le traitement des effluents de l'aire MAV »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la consultation engagée pour le programme « Création d'une aire de lavage des machines à vendanger et d'un bassin pour le traitement des effluents de l'aire MAV » sous couvert du bureau d'études S.A.I. de Lézignan-Corbières représenté par Monsieur G. BANC.

Il expose que suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres et au vu du rapport d'analyse, il y a lieu de se prononcer sur l'attribution des lots et la signature des marchés de travaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

Vu le rapport d'analyse des offres et sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie en date du 20 Mars et 03 Avril 2015,

APPROUVE et HABILITE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux attribués selon le détail suivant :

Lot N° 1 – Terrassement – Assainissement - Voirie – Maçonnerie - Groupement COSTE T.P. RIBAUTE / SARL SNERHA AQUATECH CARCASSONNE

- | | |
|-----------------|-----------------|
| - Offre de base | 137.189,00 € HT |
| - Option | 12.750,00 € HT |

Lot N° 2 – Clôture et portail – Entr L.M.P.C. – 34 MONTPELLIER

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - Offre de base | 4 903,00 € HT |
| - Option 1 10 578,75 € HT | Option 2 2 820.00 € HT |

Lot N° 3 – Electricité – Automatismes – Entr SNERHA – AQUATECH – 11 CARCASSONNE

- | | |
|-----------------|----------------|
| - Offre de base | 15.945,45 € HT |
| - Option | 2.150,00 € HT |

Lot N° 4 – Etanchéité du bassin – Entr FLI France – 37 FONDETTES

- | | |
|-----------------|----------------|
| - Offre de base | 22.377,50 € HT |
|-----------------|----------------|

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous avenants et toutes pièces liés à ce dossier dans la limite des crédits inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents

TARIFICATION ACCUEIL GROUPE CAMPING « Aventure Handicap Délégation Aude »

Monsieur le Maire soumet une demande de réservation adressée au camping municipal par l'association AVENTURE HANDICAP DELEGATION AUDE.

Il expose qu'il s'agit de l'accueil d'un groupe de 100 personnes dans le cadre d'un projet de raid sportif et familial organisé « Au fil de l'eau » à la découverte de l'œuvre de P. RIQUET de Narbonne à Castelnaudary.

La demande de réservation est assortie d'une demande de tarif préférentiel qu'il soumet pour validation. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- Considérant la tarification du camping municipal fixée suivant délibération du 23 Septembre 2013,
- Considérant la demande formulée par l'association AVENTURE HANDICAP DELEGATION AUDE dans le cadre d'un projet de raid « Au fil de l'Eau »,

- DECIDE d'apporter son soutien au projet présenté et de consentir à titre exceptionnel une remise de 50 % sur les tarifs en vigueur.

Adopté à l'unanimité des membres présents

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR PROJET «RENOVATION DU FOYER MUNICIPAL »

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Foyer Municipal de la Commune construit suivant permis accordée en date du 11.08.1971 nécessite, en raison de sa vétusté, des travaux de mise aux normes à coupler avec une rénovation énergétique du bâtiment.

Il soumet pour avis du Conseil Municipal les devis présentés par les entreprises et propose de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation des travaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

- Considérant les travaux de mise aux normes et de rénovation énergétique à réaliser dans le bâtiment qui abrite le Foyer Municipal,

- Considérant le montant de la dépense à engager qui, suivant devis des entreprises, s'élève à la somme de 336.202,00 €,

- Approuve le programme de travaux à réaliser selon le plan de financement suivant :

DEPENSES

- Travaux	310.645,00 € HT
- Honoraires divers	<u>25.557,00 € HT</u>
	336.202,00 € HT

RECETTES

Participation REGION (40%)	134.400,00 €
Participation Conseil Général (30%)	100.901,00 €
Autofinancement de la Commune (30 %)	<u>100.901,00 €</u>
	336.202,00 €

Et considérant la charge à supporter par le budget de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le CONSEIL REGIONAL pour l'attribution d'une subvention nécessaire au financement de cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres présents

AVENANT BAIL PROFESSIONNEL GHAZOUANI N., Médecin,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant délibération du 20.06.2014, il a été décidé de consentir à Monsieur Nourredine GHAZOUANI, Médecin, un bail professionnel pour l'exercice de son activité dans la commune.

Il précise que ce bail était assorti de conditions financières qui engageaient l'intéressé pour une période de 2 années.

Il expose l'intérêt de lever la contrainte financière qui lie l'intéressé à la Commune par un avenant au bail professionnel qu'il soumet pour approbation

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- Considérant le bail professionnel conclu en date du 20 Juin 2014 entre la Commune et Monsieur Nourredine GHAZOUANI, médecin,

- Considérant l'intérêt de lever les contraintes financières qui lient l'intéressé à la Commune,

- ACCEPTE d'annuler la clause prévue au bail stipulée comme suit :

« *Il est convenu que Monsieur Nourredine GHAZOUANI s'engage à exercer son activité à PEPIEUX durant au minimum 2 années, faute de quoi il remboursera les frais engagés pour lui (mois de loyers gratuits et honoraires de la société E.C.C.)* ».

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail professionnel à intervenir entre la Commune et l'intéressé.

Adopté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

- Espaces verts : Fleurissement des murets en pierre réalisés par les agents communaux à l'entrée du village et le long du Bd du Mvois.
- Parkings : Aménagement d'une place de stationnement supplémentaire à l'entrée du lotissement « Les Jardins de Zoé ».
- Voirie communale : présentation par Ph. MAYNADIE de la programmation des prochains travaux à confier au S.I.C. de LA REDORTE.
- accueil dans les services techniques de la commune d'un jeune stagiaire dans le cadre d'une mesure de réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.